

## LE PROCES DU CURE DE SAINT MACAIRE EN 1793.

Le 26 novembre 1793, Pierre-Jean FAYE, curé de Saint Macaire, comparait devant la Commission Militaire de Bordeaux. Il était accusé d'avoir dénoncé comme traître un "patriote" que le tribunal avait acquitté, alors que lui-même devait être convaincu de "fédéralisme"! Pour y voir clair dans cette ténébreuse affaire, il est indispensable d'évoquer tout d'abord les événements qui se sont déroulés en 1793 dans notre département.

On sait comment éclata, dès la réunion de la Convention, la lutte acharnée qui opposa la "droite" girondine à la "gauche" montagnarde, c'est-à-dire les députés de la province à ceux de Paris, les défenseurs de la légalité aux champions du "despotisme" de la liberté". Les députés de la "Gironde" se dressèrent en outre, face au petit peuple dénué de ressources et menacé par la famine, comme les porte-parole de la bourgeoisie riche et des accapareurs de biens nationaux.

Après les journées du 31 mai et du 2 juin 1793, à l'issue desquelles les sans-culottes parisiens obtinrent de la Convention l'arrestation des principaux députés girondins, le mouvement fédéraliste éclata en province. Dans de nombreux départements, les administrations légales refusèrent d'obéir aux décrets de la Convention et certaines allèrent jusqu'à lever des troupes. Bordeaux fut l'un des principaux foyers de cette insurrection, d'autant plus grave que les armées de toute l'Europe s'apprêtaient à fondre sur la France. Ainsi les Girondins apparurent-ils, sans l'avoir souhaité, non seulement comme les adversaires de la démocratie égalitaire dont rêvaient les Montagnards, mais encore, pour leur malheur, comme des traîtres à la patrie. Dans ces conditions, si les chefs de la Gironde furent pour la plupart intelligents, sincères et éloquents, les conséquences de leur attitude les condamnaient dans l'esprit du petit peuple, qui ne les suivit pas. Ce fut incontestablement la raison principale de leur échec.

A Bordeaux, le mouvement ne fut qu'un feu de paille. La "Commission Populaire de Salut Public", proclamée le 9 juin, ne put, sur les 1200 hommes prévus pour la "troupe départementale", en réunir que 400. De plus, elle s'avérait incapable d'assurer le ravitaillement de la ville. Constatant son impuissance, la Commission Populaire prononçait sa dissolution le 2 août 1793. Mais le retour au calme ne pouvait pas se produire instantanément. Entrés prématurément dans la ville, les conventionnels Baudot et Ysabeau faillirent être écharpés par la "jeunesse dorée" bordelaise, le 19 août 1793. Les représentants en mission jugèrent prudent de quitter Bordeaux. Ils gagnèrent La Réole, qui fut, pendant près de deux mois, la capitale politique du département. A Bordeaux cependant le Club National, filiale du Club des Jacobins, sortait de la clandestinité à laquelle les événements l'avaient condamné. Dès le 27 août 1793, il tenait une séance publique. Le 16 octobre enfin, les représentants en mission Baudot, Ysabeau, Chaudron-Rousseau et Tallien, à la tête de 1650 soldats, pénétraient dans la ville. La répression allait commencer.

Le 21 octobre, un arrêté des représentants organisait un tribunal d'exception, appelé "Commission Militaire" (I) et composé de sept membres. Un "Comité Révolutionnaire de Surveillance" devait traduire devant ce tribunal tous les ennemis de la République. Le curé de Saint Macaire fut de ceux-là.

Mais avant d'aborder son procès, qu'on nous permette deux remarques essentielles :

1° il s'écoule, durant tout le mois d'août au moins, une période indécise qui peut faire croire aux naïfs, ou aux maladroits, que la rébellion a encore ses chances, tandis qu'elle permet aux habiles et aux prudents de prendre le vent et de se refaire, si possible, une réputation de bons jacobins.

2° pour que la répression puisse frapper tous les ennemis de la République, on encourage officiellement la délation. Procédé très dangereux qui va permettre à beaucoup d'individus sans scrupules de se débarrasser d'un ennemi personnel. Ces époques troublées sont propices aux règlements de compte locaux (2), voire familiaux. On imagine combien il peut être difficile à un innocent de se justifier devant un tribunal d'exception peu porté à l'indulgence, et face à un public qui crie vengeance. Dans l'univers kafkaen de la Terreur, tout innocent n'est-il pas d'ailleurs un coupable qui s'ignore ?

Un habitant de Saint Macaire, nommé RAFFIN, faillit être victime d'une terrible machination ourdie par le curé de sa paroisse! Reconnu bon patriote et acquitté le 18 novembre par la Commission Militaire, il eut la satisfaction d'assister au procès de son dénonciateur. L'interrogatoire de FAYE et la déposition de RAFFIN, bien que contradictoires, comme on peut le penser, permettent cependant d'établir la vraisemblance des faits.

A Saint Macaire, c'est-à-dire à mi-chemin de Bordeaux, capitale du fédéralisme, et de La Réole, citadelle du jacobinisme, les deux partis ne pouvaient pas ne pas s'affronter. En juillet, la commune prit un arrêté annonçant qu'elle n'obéirait plus aux décrets de la Convention. C'est alors que RAFFIN proposa devant la Société Populaire de prendre parti contre le mouvement fédéraliste, plus précisément contre la Commission Populaire et la force départementale. Il réclama, en outre, une épuration du club. Cette épuration eut bien lieu.... mais au détriment des Montagnards, puisque RAFFIN lui-même en fut chassé! Le lendemain, le curé FAYE était élu président, ce qui tend à prouver qu'il était le chef de la majorité girondine.

Or, fait surprenant, ce même FAYE, au nom de la Société Populaire - et en principe toujours jacobine - de Saint Macaire, devait, un peu plus tard, la situation évoluant, dénoncer RAFFIN au Club National de Bordeaux! La lettre de dénonciation, lue devant le Tribunal, contient des accusations très vagues et très imprécises, bien que les termes ne soient pas équivoques! "Nous nous ferons un plaisir de dénoncer partout où il s'en trouvera des traîtres et des hypocrites" (!) écrit le président de la Société Populaire. "Notre Société était en contenant un, continue-t-il; il compte, sous le masque dont

il se couvre, jouir de l'impunité : c'est Raffin..." Mais qui donc porte un masque, sinon ce fédéraliste déguisé qui dénonce un jacobin à un club.... jacobin? Il est indéniable que le curé FAYE joue sur les deux tableaux, car, ou bien le fédéralisme l'emporte, contre tout espoir, et RAFFIN reste définitivement "hors circuit", ou bien le jacobinisme l'emporte, et alors il faut bien prendre le masque du patriote intransigeant, prêt à tout sacrifier sur l'autel de la Révolution, à commencer par ses amis! L'attitude de FAYE ne s'explique bien que si l'on admet sa volonté, qui n'est pas niable, d'avoir la tête de RAFFIN. Le moteur de cette machination serait donc en fin de compte un conflit FAYE-RAFFIN ayant pour enjeu le contrôle de la politique locale.

Malheureusement pour FAYE le voici devant la Commission Militaire, sommé par l'inflexible Lacombe de justifier sa conduite. Très embarrassé, FAYE se contente de répéter que "Raffin était regardé à Saint Macaire comme un hypocrite; on ignorait quels étaient ses sentiments intimes". Puis il avance un argument inattendu de la part d'un prêtre : "lorsqu'il fut question de religieuses pour enseigner les enfants, Raffin les soutint, quoi que ce fussent des fanatiques"!

La défense de FAYE est d'autant plus difficile que tout en révélant la noirceur de RAFFIN, il essaye de se faire passer pour son "bienfaiteur". C'est grâce à lui qu'une lettre imprudente, adressée au Club et dans laquelle RAFFIN "témoignait son estime et sa reconnaissance pour la Montagne.... et son mépris pour les Girondins" ne fut pas adressée à la Commission Populaire, comme l'avait réclamé l'un des membres. Au contraire, sur la proposition de FAYE, elle fut brûlée publiquement. En envoyant cette lettre aux Girondins, on risquait de provoquer l'arrestation de RAFFIN, "on porterait un coup de poignard à sa famille!" s'était écrié le curé-président.

Cette explication est peu convaincante de la part d'un homme qui devait, un peu plus tard, dénoncer son "protégé" aux Jacobins de Bordeaux. Elle l'est d'autant moins que l'autodafé aurait eu lieu le 8 octobre, si l'on en croit les termes du jugement, c'est-à-dire à une date fort tardive... et bien après la dissolution de la Commission Populaire! Il paraît évident que FAYE voulait, en brûlant cette lettre, effacer une preuve susceptible d'innocenter son adversaire, et, par contraste, de révéler la tiédeur du club de Saint Macaire. Par contre, il s'était bien gardé de brûler une lettre que RAFFIN, un moment égaré par la propagande fédéraliste, avait adressée à la Société Populaire, et qui fut jointe comme pièce justificative à la dénonciation portée contre RAFFIN devant le Club National.

La défense du curé se heurte à de telles contradictions qu'il perd pied. Lui qui, au début de son interrogatoire, proclamait son "horreur" pour la Commission Populaire, finit par reconnaître tacitement qu'il a sympathisé avec les Girondins : "lorsque je vis la lettre que Raffin écrivit contre la Commission Populaire, dit-il, je reconnus que ses principes étaient bons et que nous y viendrions nous-mêmes".

Sentant d'ailleurs qu'il parviendra difficilement à convaincre un homme aussi intransigeant que le président Lacombe, il s'efforce

surtout de montrer qu'il n'a pas été un meneur, afin de réduire sa responsabilité dans le "crime" qu'on lui impute : "On me regarde à tort comme chef, proteste-t-il; je n'étais ni un moteur ni un meneur, ce sont les sans-culottes et les membres du Comité de Surveillance qui ont sollicité la lettre au Club National". La thèse est vraisemblable, mais il est évident que le curé FAYE est très influent à St Macaire, et que la Société Populaire qu'il préside adopte ses propositions. Or la lettre au Club National fut rédigée par lui et au nom de la Société.

"Moteur et meneur", FAYE le fut sûrement. Dès que l'innocence de RAFFIN triompha aux yeux de tous, il lui écrivit pour lui exprimer sa satisfaction... et bien sûr pour tenter de prévenir la vengeance de son "protégé". Cette lettre avait été demandée par Raffin lui-même, avance-t-il sans conviction. A quoi RAFFIN répond, sur un ton modéré, que c'est "le club de Saint Macaire qui délibéra de lui écrire cette lettre pour réparer ses torts envers lui", et que c'est Faye en personne qui le lui a dit! On peut penser qu'au cours de cette délibération l'intervention du curé s'avéra déterminante.

C'est après avoir évoqué cette lettre que le tribunal délibère et rend son jugement : la Commission Populaire se dit "convaincue que l'accusé a été un des principaux fédéralistes, qu'il a abusé de sa grande influence sur ses concitoyens faibles et ignorants pour les écarter des principes de la Liberté et de l'Egalité.... qu'il a été un des principaux calomnieurs d'un patriote plongé un instant dans l'erreur, mais qui l'avait réparée de la manière la plus glorieuse en bravant la Commission Populaire, etc..."

Des attendus aussi catégoriques peuvent faire craindre le pire. Cependant FAYE échappe à la guillotine, au prix d'un châtement sévère: le tribunal le condamne à être détenu jusqu'à la paix, à être exposé aux regards du peuple pendant trois jours sur la Place Nationale(3) à Bordeaux... et pendant trois marchés consécutifs sur la place municipale de Saint Macaire, deux heures chaque fois, avec un écriteau portant ces mots : "Partisan du fédéralisme et calomnieur d'un patriote". Il devra payer en outre une amende de 1.000 livres.

En définitive, FAYE s'en tirait assez bien.... d'autant mieux que, moins d'un an plus tard, le 9 Thermidor devait entraîner sa mise en liberté, tandis qu'à Bordeaux Lacombe était arrêté, condamné à mort et exécuté. FAYE reparut-il à Saint Macaire pour s'y parer de l'auréole du juste, persécuté mais finalement vainqueur?

Nous l'ignorons... et ceci est une autre histoire.

Jean DELOR

- 1) Les représentants avaient proclamé un "gouvernement militaire" à Bordeaux.
- 2) Nous pensons notamment aux frères Faucher.
- 3) L'actuelle Place Gambetta.